

Oral droit des sociétés et déception

Par **Anonyme4356**, le **02/05/2019** à **14:29**

Bonjour,

J'ai eu il y a quelques temps un oral en droit des sociétés que j'estime avoir assez bien réussi, toutefois les notes sont tombées, et je n'ai eu que 10,5. Cela m'a choqué car j'étais tombée sur la notion que je souhaitais, de plus, les questions posées par le professeur dans la seconde partie de l'oral faisaient parties de mes révisions. Je suis sortie de la salle très satisfaite. Alors quelle déception en voyant ma note, sachant que la promo a eu de très bonnes notes et que mes amis ont eu 12,5 et 15 en révisant avec mes fiches de révisions.

Je ne sais pas s'il y a eu une erreur dans la note, ou si le professeur a noté à la tête (car cela arrive malheureusement) !

Je dois bientôt repasser un oral avec ce même professeur dans le cadre du second semestre, et je ne sais quoi faire ayant peur que cela recommence.

Que feriez vous ? Je n'ose pas aller le voir pour essayer de comprendre ma note, surtout que cela date de février et que ce prof est assez cassant.

Je vous remercie ! :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/05/2019** à **14:45**

Bonjour

[citation] Je n'ose pas aller le voir pour essayer de comprendre ma note
[/citation]

Et pourtant c'est la seule solution.

Vous pouvez lui dire que vous n'avez pas osé le contacter auparavant. Il ne faut pas laisser entendre que vous contestez votre note mais plutôt que vous souhaitez connaître vos erreurs afin de pouvoir vous améliorer.

Vu que ça part d'un bon sentiment, il devrait normalement vous répondre en restant bienveillant.